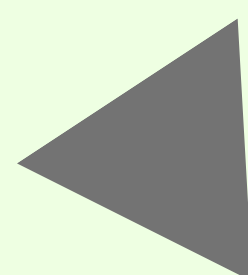
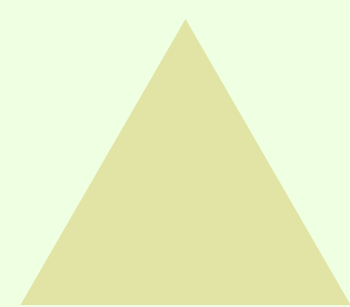


L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE PLAISANCE

Actions de formation ou de développement professionnels
continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances



VENUS CONSULTING



L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE PLAISANCE

Une offre orientée sur les techniques Métier, la vente, la relation client et le management.

- Découvrir le yachting et ses spécificités
- Identifier les risques
- Comprendre la souscription et la gestion des sinistre « plaisance »

PUBLIC

- Toute personne confrontée dans sa pratique aux problématiques posées par l'assurance navigation de plaisance

DURÉE

- 1 jour - (7 heures)

PRÉREQUIS

- Connaître et comprendre le mécanisme du contrat d'assurance



PROGRAMME

L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE


ENVIRONNEMENT DU YACHTING

- Le bateau
- La réglementation
- Les risques

L'ASSURANCE DES BATEAUX DE PLAISANCE

- La souscription
- Les garanties dommages
- Les garanties RC
- Les exclusions

LE SINISTRE

- La déclaration
 - Le rôle de l'expert
 - L'évaluation du sinistre
 - Le règlement du sinistre
- 



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

